Informations et accompagnement
Vous avez des questions ?

0 800 026 080 Service & appel gratuits

Retrouvez les coordonnées des lieux labellisés Pass Numérique sur aptic.fr/les-acteurs-qualifies

Région Hauts-de-France

151 avenue du Président Hoover
59555 Lille Cedex
Accès métro / Lille Grand Palais

15 mail Albert 1er BP2616
80026 Amiens Cedex 1

Tél. : +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax : +33 (0)3 74 27 00 05

Région
Hauts-de-France

Retrouvons-nous sur

hautsdefrance.fr

PASS NUMÉRIQUE



LE PASS
QUI RAPPROCHE LE CITOYEN DU NUMERIQUE

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEDER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

pôle emploi

#APTIC

Région Hauts-de-France

A QUOI SERT LE PASS NUMÉRIQUE ?

Le pass numérique permet de payer votre participation à des ateliers d'initiation ou d'accompagnement au numérique, dans des lieux qualifiés #APTIC.

Il se présente sous la forme d'un carnet de 5 ou 10 pass. Chaque pass a une valeur de 10 €.

LE PASS NUMÉRIQUE VOUS ACCOMPAGNE POUR :

- Réaliser vos démarches administratives sur Internet *(assurance maladie, CAF, Pôle Emploi…)*
- Découvrir et utiliser un ordinateur ou un smartphone
- Faire votre CV sur ordinateur
- Naviguer sur internet
- Modifier des photos, les envoyer à des gens
- Apprendre à utiliser les réseaux sociaux *(Facebook, Whatsapp, LinkedIn…)*
- Créer et utiliser une boîte de messagerie *(e-mails)*
- Participer à des visio-conférences
- Savoir utiliser l'espace numérique de travail de votre enfant à l'école
- Améliorer vos compétences informatiques
- ...

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être domicilié en Hauts-de-France
- Avoir 60 ans ou plus
- Être un demandeur d'emploi accompagné par pôle emploi
- Être bénévole actif dans une association des Hauts-de-France
- Être étudiant dans une des formations sanitaires et sociales
- Avoir entre 18 et 30 ans, et être stagiaire de la formation professionnelle, ou apprenti, ou avoir un contrat PACEA – Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, ou un Contrat engagement jeunes, ou en terminale de bac pro, ou en dernière année CAP, ou en école de production, ou pris en charge par une structure d'insertion par l'activité économique.



Les pass numériques millésimés 2023 sont utilisables en Hauts-de-France jusqu'au 31 décembre 2023.

COMMENT OBTENIR LE PASS NUMÉRIQUE ?

ETAPE 1 :
Connectez-vous à la plateforme des aides individuelles aides.hautsdefrance.fr et créez votre compte.

ETAPE 2 :
Dans *Rechercher une aide*, cliquez sur ANUM – Aide au NUMérique et faites votre demande, en y joignant les justificatifs correspondant à votre situation

ETAPE 3 :
Recevez directement chez vous les pass numériques, accompagnés de la liste des lieux où vous pouvez les utiliser.



ETAPE 4 :
Prenez contact avec les lieux, obtenez un rendez-vous et déplacez-vous sur site.

ETAPE 5 :
Bénéficiez d'ateliers d'initiation ou d'accompagnement, parmi les 129 propositions vous permettant d'être plus à l'aise avec le numérique.

COMMENT UTILISER LE PASS NUMÉRIQUE ?

1. **CONTACTEZ** un des lieux labellisés pass numérique
2. **INSCRIVEZ-VOUS** à un atelier proposé par le lieu
3. **PARTICIPEZ** à l'atelier prévu
4. **PAYEZ** votre participation à l'atelier **avec vos pass numériques**